



Registre des Délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°9 Objet : Motion des Communes Forestières contre le projet de contrat d'objectifs et de performance proposé par l'Etat

Date de convocation :
1^{er} juin 2022

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 27
Procurations : 9

Présents : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE-----/

Absents-Excusés : Jean-Luc TURZO pouvoir à Claude MERINDOL, Marc LAURENT pouvoir à Michèle OLLIVE, Joëlle BRETON pouvoir à Nicole DECOSTANZI, Sylvie ABEL pouvoir à Hélène BERNAL, Françoise SCHMERBER pouvoir à Denis CENTARO, Magali MONIER pouvoir à Michel RUIZ, Anne TOUZE pouvoir à David GIACCONE, Hélène GAILLARD pouvoir à Nathalie MAUREL, Paul GATIAN pouvoir à Juan REVERTE-----/

Secrétaire de séance : Patrick EME

Monsieur le Maire indique que le Président de l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône, M. Christian DELAVET et le Président de l'Union des maires, M. Georges CRISTIANI, demandent le soutien de toutes les communes des Bouches-du-Rhône dans leur action pour faire revenir l'Etat sur les décisions du Gouvernement. Ce dernier envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National de Forêt (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

De plus, le futur Contrat Etat-ONF prévoit la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. La Fédération nationale des Communes forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, a appelé toutes les communes de France à voter en Conseil Municipal une motion de soutien qui sera adressée au Premier ministre et au Ministre de l'Agriculture.

Face à cette situation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se mobiliser en approuvant la motion de la Fédération nationale des Communes forestières :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

Considérant :

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande :

ARTICLE I : Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

ARTICLE II : La révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

ARTICLE III : Que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;

ARTICLE IV : Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme


LE MAIRE,
Michel RUIZ